259422 - Faire le massage sur un bandage médical transparent

question

Je poursuis des études en Grèce.Ma femme, enceinte de six mois, souffre de varices à cause de sa grossesse.Le médecin lui a prescrit un bandage souple et transparent à porter durant toute la journée mais pas dans la nuit.Il faut savoir que le bandage est comme un pantalon car il ne se limite pas aux pieds mais il couvre toute la jambe.Comment pourrait-elle faire ses ablutions? Devrait-elle se contenter de masser le bandage? Si tel est le cas, comment s'y prendre quand on sait que la pose et l'enlèvement du bandage sont difficiles parce qu'il est souple et élastique.Dites-nous ce qu'il en est .Puisse Allah vous bénir.

la réponse favorite

Louange à Allah.

Louanges à Allah

L'avis de l'ensemble des ulémas va dans le sens de l'interdiction du massage sur les chaussettes transparents puisque la permission se limite aux chaussettes épaisses. Voir la réponse donnée à la question n°228222.

Si le bandage en question est léger et laisse transparaître ce qu'il couvre, l'avis le mieux argumenté veut qu'il ne soit pas permis de le masser.Toutefois, si le malade en a besoin et s'il est difficile de le retirer lors de chaque ablutions, l'intéressé peut faire ses ablutions avant de l'installer puis poser une chaussette épaisse dessus.Et puis, en cas de besoin du massage, il le fait sur la chaussette supérieure et continue ainsi jusqu'à son enlèvement ou la fin de la durée du massage. A défaut de pouvoir agir comme indiqué puisque l'enlèvement du bandage lui porte atteinte ou retarde la guérison, son cas est alors assimilable à celui du porteur d'une prothèse.Il masse du haut en bas l'espace concerné.Voir la réponse donnée à la question n°192736.

Si votre épouse enlève le bandage la nuit, elle fait ses ablutions pour la prière de l'aube avant de remettre le bandage doublé d'une chaussette épaisse sur la quelle elle peut effectuer le massage. Celui-ci vaut pour ce qui est en dessous.A la tombée de la nuit, elle retire les chaussettes.Quand elle veut faire ses ablutions pour la prière de l'aube , elle fait comme indiqué ci-dessus et ainsi de suite.

J'ai présenté la question à notre cheikh Abdourrahman al-Barak (Puisse Allah Très-haut le préserver) et il a dit: « ce bandage comporte deux aspects.D'une part, il ressemble à une prothèse en ceci que son port est nécessaire, et d'autre part, il ressemble à une botte.Mon avis est que la concernée peut effectuer le massage sur la partie du pied, objet de la prescription de cet acte.Le bandage est alors traité comme les bottes à propos de la durée du massage et du fait de ne le porter qu'après avoir acquis la propreté rituelle.

Allah le sit mieux.